

CONSEIL MUNICIPAL du 15 avril 2025

Procès-Verbal

Présents : QUENARDEL Françoise – LALANNE Claude - CHASTAN Thierry - DE DIANOUS Antoine - LIOTARD Régine - BONNARD-DREVARD Nathalie - MOUTON Martine - FIERE Pascale - UGHETTO Dominique.

Absents avec procuration : MOULIN Geneviève (procuration CHASTAN Thierry) - FAURE Joël (procuration UGHETTO Dominique) - GONTARD Christopher (procuration QUENARDEL Françoise)

Absent sans procuration : ARNAUD Alexandre

Secrétaire de séance : LALANNE Claude

Modification de l'ordre du jour :

Ajout de la délibération 2.2 : Territoire d'Energie Drôme – Renforcement du réseau (100% SDED) - Approbation du Projet

**** Procès-verbal précédent**

Aucune remarque

**** 1. Commission Finances**

-- Délibération 1.1 : Compte financier unique 2024

Françoise Quenardel demande une interruption de séance pour donner la parole à Stéphanie Chautant pour présenter ce Compte Financier Unique 2024, qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le C.F.U. met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques.

Le C.F.U. est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Reprise de la séance après l'exposition des comptes et résultats de l'année 2024.

Françoise Quenardel indique que la commission « finances » a rencontré deux fois Madame Virginie FRAYSSE, conseillère de la trésorerie, sous le contrôle direct de M. SOREDA receveur principal. Madame Fraysse a procédé à l'étude de nos budgets depuis 2019.

Il en ressort que la capacité d'endettement de la Commune est relativement stable et qu'il y a une bonne gestion du fonctionnement, malgré le fait qu'en 2024 il a fallu absorber la hausse du point d'indice sur les salaires, un absentéisme un peu plus important, et le doublage sur quatre mois du poste de Denis Roche.

Le taux d'endettement de la Commune est de 0.78% soit la moitié du seuil stratégique à ne pas dépasser. Le tableau de notre endettement indique qu'à la fin du prochain mandat, notre taux aura diminué de 40%.

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
CX-08-01	Gymnase	51 825.88	51 825.88	51 825.88	51 825.88	51 825.88	51 825.88	51 825.88	51 825.88	51 825.88	0.00
CX-12-01	Ecole maternelle & ALSH	61 962.10	59 341.58	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
CX-13-01	SALLE DES FETES	36 959.52	36 959.52	36 959.52	36 959.52	36 959.52	36 959.52	36 959.52	36 959.52	36 959.79	0.00
CX-15-01	VIDEO SURVEILLANCE	26 006.88	25 308.58	24 610.22	23 911.88	23 213.56	22 515.22	21 816.88	21 118.55	20 420.22	19 721.88
CX-2023-PR	PRET RELAIS	81 552.58	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total budget BUDGET PRINCIPAL SAVASSE		258 306.96	173 435.54	113 395.62	112 697.28	111 998.96	111 300.62	110 602.28	109 903.95	109 205.89	19 721.88

L'exécuté de l'exercice 2024

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes réalisées (nettes)	417 351.12	1 567 263.91	1 984 615.03
Dépenses réalisées (nettes)	754 902.01	1 389 847.58	2 144 749.59
Résultat de l'exercice	-337 550.89	177 416.33	-160 134.56
Résultats antérieurs reportés (2023)	306 455.79	59 682.49	366 138.28
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	-31 095.10	237 099.02	206 003.92

Les restes à réaliser de l'exercice :

	Investissement	Fonctionnement	Total
RAR recettes	340 009.53		340 009.53
RAR dépenses	320 214.76		320 214.76
Solde	19 794.77		19 794.77

Résultat cumulé de l'exercice :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat Cumulé	-11 300.33	237 099.02	225 798.69

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote) :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Savasse actant les résultats suivants :
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

-- Délibération 1.2 : Fixation des Taux d'imposition 2025

Françoise Quenardel expose que selon les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, les conseillers municipaux votent chaque année les taux des impôts locaux : Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires et logements vacants, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Françoise Quenardel indique que les taux communaux sont très bas ce qui engendre une baisse des dotations de l'état.

Pour 2025, l'Etat a créé le dispositif DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) pour ponctionner certaines collectivités dans le cadre du plan d'économies de la Loi de Finances. La Commune de Savasse fait partie de ces 1924 communes concernées en France (18 communes dans la Drôme). Le montant de ce prélèvement pour la Commune s'élève à 2 489 euros pour 2025.

De plus, Françoise Quenardel rajoute que les trois taux sont liés. La modification de l'un entraîne automatiquement la modification des deux autres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les taux d'imposition des trois taxes pour 2025 (identiques à 2024) qui sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation	:	5.35
Taxe sur le foncier bâti	:	27.52
Taxe sur le Foncier Non Bâti	:	42.84

-- Délibération 1.3 : Vote du budget Primitif 2025

Françoise Quenardel demande une interruption de séance pour donner la parole à Grégory Lacombe pour une présentation des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif 2025.

Pour la section de fonctionnement :

Recettes

Atténuations de charges Chap 013	5 051.00
Produits des services – ventes diverses Chap 70	166 858.00
Impôts et taxes Chap 73	481 194.00
Fiscalité Locale Chap 731	535 738.00
Dotations et participations Chap 74	207 434.00
Autres produits gestion courante Chap 75	80 212.31
Résultat reporté	225 798.69
Total	1 705 149.00

Dépenses

Charges à caractère général chap 011	572 048.00
Charges de personnel chap 012	612 023.00
Fonds de péréquation chap 014	22 000.00
Autres charges gestion courante chap 65	131 676.00
Emprunts chap 66	45 100.00
Autofinancement (virement section investissement)	321 202.00
Dotation aux provisions	1 100.00
Total	1 705 149.00

Pour la section d'investissement :

Recettes

			Restes à réaliser	Nouveaux Crédits	Budgétisé en €
	021	Autofinancement 2024		321202	321 202,00
CH 10	10222	FCTVA 2024	0	69 481,00	69 481,00
	10226	Taxe Aménagement	0	6 000,00	6 000,00
	1068	Affectation du résultat de fct 2024 (besoin à couvrir)	0	11 300,33	11 300,33
	Sous Total CH 10			0	86781,33
CH 16	1641	Emprunt	0	300 000,00	300 000,00
	165	Cautions	0	3 000,14	3 000,14
	Sous Total CH 16			0	303 000,14
CH 13	1322-30	REGION vidéoprotection 1	50 000,00	0,00	50 000,00
	1322-30	REGION vidéoprotection 2	80 000,00	0,00	80 000,00
	1321-30	DETR vidéoprotection	70 762,53	0,00	70 762,53
	1323-30	CD 26 vidéoprotection	6 000,00	0,00	6 000,00
	1323-11	CD 26 amendes de police	0,00	0,00	0,00
	1323-27	CD26 Cimetière	64 875,00	0,00	64 875,00
	1323-12	CD26 salle stade	0,00	26 437,00	26 437,00
	1322-12	REGION salle stade	0,00	0,00	0,00
	1323-22	CD26 Clim/chauff mairie	18 518,00	0,00	18 518,00
	13258-12	SDED clim/chauff mairie	29 635,00	0,00	29 635,00
	1322-11	REGION Jeux enfants	15 000,00	0,00	15 000,00
	1321-14	DRAC église phase 2	5 219,00	0,00	5 219,00
Sous Total CH 13			340 009,53	26 437,00	366 446,53
TOTAL			340 009,53	737 420,47	1 077 430,00

Pour la section d'investissement :

Dépenses

			Restes à réaliser	Nouveaux Crédits	Budgétisé en €
	001	Déficit 2024 reporté		31 095,10	31 095,10
CH 16	1641	Remboursement emprunts	0,00	139 874,00	139 874,00
	1641	Remboursement prêt relais	0,00	80 000,00	80 000,00
	165	Cautions	0,00	3 000,00	3 000,00
		Sous Total CH 16	0,00	222874	222 874,00
CH 21	2112-11	Terrain RUSSIER (H. d'Armes) + frais notaire	0,00	1 500,00	1 500,00
	2112-11	Terrain BONNANT (H. d'Armes) + frais notaire	0,00	200,00	200,00
	2151-11	Chemin Beauchene	0,00	2 160,00	2 160,00
	2151-11	Chemin La Plaine	0,00	13 404,00	13 404,00
	2151-11	Panneaux renumérotation des voies	0,00	4 000,00	4 000,00
	2151-11	Panneaux signalisation	0,00	6 357,12	6 357,12
	2151-11	Panneau sentier botanique	0,00	2 818,00	2 818,00
	2157-11	Echelle articulée 11 m	0,00	567,44	567,44
	2157-11	Outillage équipements EPI sécurité	0,00	2 156,00	2 156,00
	2157-11	Souffleur	0,00	304,10	304,10
	2157-11	Tondeuse	0,00	899,10	899,10
	21538-30	Vidéo Protection	110 470,46	0,00	110 470,46
	2116-27	Reprise tombes cimetièrre	0,00	8 180,00	8 180,00
	2181-17	Nouveau conduit cheminée gymnase	0,00	17 312,20	17 312,20
	2181-15	Alarme PPMS INTRUSION ECOLE	0,00	2 108,90	2 108,90
	2181-12	Caisson clim	0,00	1 699,91	1 699,91
	2181-22	Climatisation / chauffage Mairie	40 489,95	0,00	40 489,95
	2181-24	Volets roulants Ecole	0,00	14 000,00	14 000,00
	2181-17	Cages de foot à 11	0,00	2 766,00	2 766,00
	2181-17	Panneaux basket city-parc	0,00	953,00	953,00
2182-11	Acquisition véhicule+Remorque	0,00	25 000,00	25 000,00	
2188-11	Réserve pour acquisition de matériel et travaux de voirie	0,00	162 340,37	162 340,37	
		Sous Total CH 21	150 960,41	268 726,14	419 686,55
CH 23	231-14	Etudes préalables Toiture Eglise phase 2	900,56	0,00	900,56
	231-27	Agrandissement cimetièrre MO & CSPS	8 784,00	0,00	8 784,00
	231-27	Agrandissement Cimetière TRAVAUX	138 339,79	0,00	138 339,79
	231-31	Aménagements rue Barnier TRAVAUX	21 230,00	128 770,00	150 000,00
	231-17	Salle du Stade	0,00	105 750,00	105 750,00
			Sous Total CH 23	169 254,35	234 520,00
		TOTAL	320 214,76	757 215,24	1 077 430,00

Reprise de la séance après l'exposition des prévisions budgétaires 2025.

Françoise Quenardel explique pourquoi souscrire un emprunt de 300 000 euros. Le but est d'avoir trois mois de trésorerie d'avance. A ce jour nous n'avons que deux mois. C'est pour cela que nous faisons appel à une ligne de trésorerie presque tous les deux ans. Madame Fraysse conseille de contracter un prêt de 300 000 euros, car les lignes de crédit augmentent régulièrement mais le crédit reste plus stable. Ce montant tient compte de l'ensemble des projets qui reste à faire sur 2025 et prend en compte le paiement des factures en cours ainsi que le retour des subventions.

Antoine de Dianous souligne que si les deux derniers projets qui figurent en bas du tableau des dépenses d'investissement ne sont pas réalisés, la souscription de l'emprunt n'est pas nécessaire. Selon lui, si le Département ne tient pas ses engagements pour le financement des travaux Rue Barnier, ce n'est pas à la Commune de s'y substituer et donc ces travaux ne doivent pas se faire.

Dominique Ughetto demande des précisions sur le projet de construction de la salle au Stade. Françoise Quenardel répond que cette salle se situera entre le Service Technique et le Stade. Elle pourra abriter des manifestations estivales (buvette avec dalle extérieure) en plus des activités associatives hebdomadaires.

Thierry Chastan demande pourquoi il n'est rien budgétisé pour l'Eglise Notre Dame La Blanche. Françoise Quenardel répond que l'on attend d'abord que l'Association des Amis de Savasse monte le dossier de demande de subventions, ce qui pourrait être fait sur cette année 2025. Ce serait dommage et préjudiciable de se priver de subventions pour ce type de projet.

Dominique Ughetto rajoute que les différentes Fondations, comme celle du Patrimoine et celles rattachées aux Banques versent des aides uniquement aux Associations.

Vote du Budget :

	<i>Investissement</i>		<i>Fonctionnement</i>	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultat reporté	31 095.10	0.00	0,00	225 798.69
Restes à réaliser de l'exercice précédent	320 214.76	340 009.53	0.00	0.00
Crédits votés	726 120.14	737 420.47	1 705 149.00	1 479 350.31
Totaux	1 077 430.00	1 077 430.00	1 705 149.00	1 705 149.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, vote et adopte le Budget Primitif 2025.

Vote : 11 Pour / 1 Abstention

-- Délibération 1.4 : Affectation du résultat 2024

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

Décide : d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de la M57 (237 099.02 €) de l'exercice 2024 :

- en section de fonctionnement de l'exercice 2025 pour un montant de 225 798.69 €.
- en section d'investissement de l'exercice 2025 pour un montant de 11 300.33 €.

**** 2. Affaires Générales**

-- Délibération 2.1 : Village ambassadeur du don d'organes engagement dans la démarche – acquisition de deux panneaux.

Françoise Quenardel expose :

Considérant l'importance du don d'organes et le souhait de la commune de Savasse de soutenir cette cause et d'en faire la promotion,

Il est proposé de s'associer à la démarche en faisant de Savasse, un village ambassadeur du don d'organes par la signature d'une charte de partenariat avec le collectif « Greffes+ » et l'apposition de deux panneaux « Savasse, Village ambassadeur du don d'organes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE de s'engager dans la promotion en faveur du don d'organes en faisant de Savasse, un village ambassadeur du don d'organes
- AUTORISE Madame le Maire à signer la Charte « Ville Ambassadrice du Don d'Organes » aux côtés du Collectif « Greffes+ »
- DIT que les crédits suffisants seront inscrits au budget 2025 pour l'achat de deux panneaux d'information.
- AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

-- Délibération 2.2 : Territoire d'Energie Drôme – Renforcement du réseau (100% SDED) - Approbation du Projet

Françoise Quenardel expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Renforcement du réseau BT à partir du Poste LES FEES

Dépense prévisionnelle HT 49 810.51 €

Dont frais de gestion : 2 371.93 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme 49 810.51 €

Participation communale ***néant***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- 1) Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS
- 2) Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé
- 3) Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

**** 3. Commission Urbanisme**

-- Communication des Autorisations d'Urbanisme

Permis de construire instruits du 7/03/2025 au 04/04/2025

NOM	PRENOM	ADRESSE	DECISION	OBJET
SUDANO	Nicolas	990 chemin de la Plaine	REJET TACITE	Agrand de 12 m2, création d'une ouverture façade Est nouveau logement, création d'une clôture + garage de 35 m2
CUCUAT	Stève	505 chemin Coupier	ACCORDE	Modification de l'habitation et construction d'un abri de jardin
SCI MONT BLANC IMMO		RN7	ACCORDE	Modification d'ouvertures et remplacement du bardage en façade Nord par un enduit de finition grattée teinte G20

Transferts de permis de construire instruits du 07/03/2025 au 04/04/2025

NOM	PRENOM	ADRESSE	DECISION	OBJET
SCI MONT BLANC IMMO		RN7	ACCORDE	Transfert PC SCI RVC IMMO à SCI MONT BLANC IMMO

Déclarations préalables instruites du 7/03/2025 au 04/04/2025

NOM	PRENOM	ADRESSE	DECISION	OBJET
KUZIO	Gabriel	2345 RD 165	ACCORDE	Garage indépendant de 19,50 m2
HELIOS COMPANYY		1460 chemin de la Rochelle	ACCORDE	Installation de 1040 panneaux photovoltaïques en surimposition de toiture
MAGLIONE	Laurent	245 chemin du Cros de l'Ane	ACCORDE	Travaux sur terrasse existante
KUZIO	Gabriel	2345 RD 165	ACCORDE	Installation d'une piscine semi enterré en bois d'environ 13,50 m2
BASTIAN	Danièle	130 chemin Grosille	ACCORDE	Remplac ancienne clôture par des panneaux grille rigide + pose d'un portillon (identique au portail actuel)
TESTUD	Romain	chemin du Stade	ACCORDE	Transformation d'un terrain de tennis en 2 terrains de Padel (avec agrandissement de l'espace de jeux)
MALINGREY	Christophe	105 impasse PEYRARD	ACCORDE	Extension, agrandis de l'étage partie Nord Est, élévation mur de clôture vers l'Est
FONTANET	Gwladys	20 chemin Bram Fam	ACCORDE	Aménagement places de stationnement, construction escalier + mur bahut pour délimiter la propriété à l'Est
BEYSSAC	Christine	3435B route de la Combe	ACCORDE	Modif façade sud du projet initial
ROUDIL	Julien	145 impasse Peyrard	ACCORDE	Installation 14 panneaux photovoltaïques en surimposition de toiture
SUDANO	Nicolas	990 chemin de la Plaine	ACCORDE	Division d'un terrain
VANT	Claudiu	50 rue Syrah	ACCORDE	Pose de panneaux photovoltaïques

Dominique Ughetto demande combien de places de stationnement sont demandées en cas de construction ou réhabilitation d'un logement.

Thierry Chastan répond que ce sont une ou deux places selon l'importance du projet.

**** 4. Informations diverses**

Claude Lalanne indique que le Comité des Fêtes redémarre avec un nouveau bureau, sous la présidence de Monsieur Rego.

Claude Lalanne informe de plusieurs manifestations :

-8 mai : concert de la Chorale en soirée à la Salle des Fêtes

-16 mai après-midi : « défi-course » aux alentours de l'école, au profit de l'aide contre la mucoviscidose.

-4 juillet : pièce de Théâtre « Un Fauteuil pour deux »

-21 juillet : Concert du Montélimar Agglo Festival « Music O villages »

-30 août : campement américain au Stade, dans le cadre des festivités pour la libération de Savasse, organisé par Drome 44.

**** Questions diverses**

Néant